

la lettre d'Artaud.—On allait vite en besogne dans ce temps-là, car il fallait bien se donner de garde de mécontenter MM. les Alliés, qui étaient alors les maîtres chez nous. — En parlant de ces tableaux, M. de Chabrol ne désigne comme ayant droit à leur restitution que les Etats de Brunswick seuls, « auxquels ils avaient précédemment appartenu. » Le préfet ajoute, conformément au vœu exprimé par Artaud : « Vous penserez sans doute, M. le baron, que ce n'est pas sans regret que le Musée de Lyon perd les chefs-d'œuvre qui lui sont en ce moment enlevés, et je crois devoir vous prier d'employer votre médiation pour remplacer, autant qu'il sera possible, le vide que l'envoi de ces tableaux occasionnera dans le Musée. »

Cependant les toiles réclamées avaient été dirigées sur Paris, où quatre d'entre elles étaient déjà arrivées; inquiet du sort des quatre autres, qu'on attendait vainement, le directeur des Musées royaux chargea M. A. Lavallée, son secrétaire général, de s'enquérir de ce retard, dans la dépêche qu'on va lire.

4 novembre. — « Monsieur le Préfet, — « Vous avez eu la bonté de m'annoncer, par votre lettre, en date du 15 octobre, que vous alliez m'expédier les tableaux du Musée de Lyon, qui sont réclamés par les diverses Cours du Nord.

« Il est effectivement arrivé au Musée une caisse contenant quatre tableaux, et qui sont ci-après désignés : 1° *Coqs et Dindons* par Hondekoëter (1); — 2° *Saint Pierre délivré de prison*, attribué à van Mol; — 3° *Une Sainte-Famille*, par le Titien; — 4° *Tobie rendant la vue à son père*, École de Sienne.

« Les quatre suivants ne sont pas arrivés et sont vainement attendus :

(1) Je laisse telle quelle l'orthographe de ces noms. Le lecteur la rectifiera à son gré.